



Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de LE RHEU
Ville de LE VERGER

DÉCISION N° 2020/02 PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 17 DÉCEMBRE 2020

Madame le Maire,

- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°06.2020.05 en date du 25 juin 2020.

DÉCIDE

Article 1 : Le 17 décembre décide les tarifs municipaux pour l'année 2021 comme suit :

TARIFS MUNICIPAUX 2021 - Commune de LE VERGER

(à compter du 1er janvier 2021)

	TARIFS 2021	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location salle des associations		
Vin d'honneur	51,00 €	65,00 €
Journée <input type="checkbox"/> tarif d'été	176,00 €	229,00 €
Journée <input type="checkbox"/> tarif d'hiver : 15/10 au 15/04	204,00 €	265,00 €
2 journées <input type="checkbox"/> tarif d'été	250,00 €	326,00 €
2 journées <input type="checkbox"/> tarif d'hiver	301,00 €	393,00 €
Caution salle	320,00 €	320,00 €
Caution ménage	75,00 €	75,00 €
Mise à disposition sono	41,00 €	53,00 €
Caution sono	520,00 €	520,00 €
Location vaisselle		
par couvert	0,70 €	
Location de chaises		
l'unité	0,45 €	
Four		
Journée	9,00 €	
caution	33,00 €	
Location barrières ou grilles d'exposition		
l'unité à la journée	2,00 €	
Vente de bois		
corde de chêne	234,00 €	

corde de billettes	148,00 €
corde de divers	174,00 €
corde de résineux	82,00 €

Bois à couper sur place moitié prix
Bois en billots diverses tailles : 60 % du tarif à la corde
Bois en billots 50 cm : 70 % du tarif à la corde

Forfait "livraison"	15,00 €
---------------------	---------

Vente de terre · le m3	5,00 €
-------------------------------	--------

Vente de pierre de carrière · le m3	10,00 €
--	---------

Annonces publicitaires bulletin municipal ou feuille vergéenne
Réservé aux commerçants et artisans travaillant sur la commune

1/8 page	gratuit
¼ page	10,00 €
½ page	19,00 €
1 page	38,00 €

Pièges à ragondin

Mise à disposition	gratuite
Caution	80,00 €

Droits de place

par jour	2,70 €
pour 6 mois (1 journée par semaine)	39,00 €
par an (1 journée par semaine)	78,00 €
par an (2 journées par semaine)	117,00 €

Photocopies

L'unité	0,30 €
copie de document administratif (l'unité)	0,18 €

Subvention séjours linguistiques et classes transplantées

pour collégiens et lycéens domiciliés à Le Verger par jour et par enfant pour 15 jours maximum (versée aux familles)	3,50 €
---	--------

Sorties scolaires

Montant attribué par jour et par enfant domicilié à Le Verger et fréquentant les écoles de Le Verger (versé à l'école de LE VERGER) ou scolarisés à l'extérieur (en raison d'une situation de handicap) et ce pour les sorties scolaires comportant au moins une nuit et dans la limite de 6 jours (versée à la famille)	11,00 €
--	---------

Cotisation bibliothèque

par famille et par an	6,50 €
carte non rendue facturée	2,00 €

Multimédia (bibliothèque)

la page d'impression en noir et blanc
la page d'impression en couleur

0,30 €
0,65 €

Jeunesse (si gestion municipale)

Tarifs des adhésions à l'espace-jeunes (+ 12 ans) et à la Passerelle (- 12 ans)

1er jeune d'une même famille
2ème jeune
3ème jeune et suivants

15,00 €
10,00 €
5,00 €

Concessions de cimetière et cavurnes

15 ans
30 ans

79,00 €
158,00 €

Columbarium et jardin du souvenir

5 ans / emplacement
10 ans / emplacement
15 ans / emplacement
30 ans / par emplacement
jardin du souvenir (dispersion des cendres)
(gratuit / titulaire concession)

224,00 €
448,00 €
660,00 €
1 320,00 €
95,00 €

Location podium et chapiteau

Podium
Caution podium
Forfait "montage-démontage"
Chapiteau
Caution chapiteau
Forfait "montage-démontage"

430,00 €
800,00 €
60,00 €
380,00 €
800,00 €
90,00 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des Délibérations de la commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le maire

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un Délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à LE VERGER,
Le 17 Décembre 2020

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

